

Date de transmission de l'acte: 19/04/2024

Date de reception de l'AR: 19/04/2024

066-246600415-DE\_049\_2024-DE

AGED

Communauté de Communes  
**Roussillon Conflent**  
*Multiplions nos énergies*

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<b>OBJET :</b>  <b>APPROBATION DES AUTORISATION S DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENT DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>Nombre de Conseillers : 38</b> <b>En exercice : 38</b> <b>Présents : 23</b> <b>Votants : 34</b> <b>Délib. n° 08– 09/04/2024</b>
	Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le

**L'an deux mille vingt-quatre, le 09 Avril**, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla de la Rivière, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la commune de CORNEILLA LA RIVIERE (Espace Força Réal), sous la présidence de Marc BIANCHINI.

Date de la convocation : Jeudi 28 mars 2024

**Présents** : AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BARNOLE Catherine (T), BIANCHINI Marc (T), BONACAZE Benoit (T), BONMARTEL Jonathan (T), BOTEBOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), COSTE Claude (T), ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T), FORASTE Guy (T), GARSAU Jacques (T), GOMEZ Claude (T), LAFFORGUE Guy (T), LAVILLE René (T), MARTINEZ Marie (T), METLAINE Naïma (T), NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T), PROFFIT France (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean Claude (T), SURJUS Monique (T).

**Absents ayant donné pouvoir** : ALESSANDRIA Annabelle à BAPTISTE Florence (T), BURGHOFFER William (T) à AYMERICH Claude (T), DOMENECH Alain (T) à SOLERE Jean Claude (T), DRAGUÉ Céline (T) à MARTINEZ Marie (T), HARIBOU Ali (T) à OLIVE Robert (T) PAGES Caroline, (T) à BOURNIOLE Frédéric (T), POUDADE Danielle (T) à BIANCHINI Marc (T), SILVESTRE Joseph (T) à SOLER Gérard, TRAFI Pascal (T) à GARSAU Jacques (T), VILA Patrice à BARNOLE Catherine (T), PARILLA Jérôme à METLAINE Naïma (T).

**Absents excusés** : BOHER Monique (T), LECOINNET Jean Philippe (T), PETIT Vivien (T), VIDAL Sylvie (T).

Date de transmission de l'acte: 19/04/2024

Date de reception de l'AR: 19/04/2024

066 246600415 DE 049 2024 DE  
A G E D I

BONMARTEL Jonathan a été nommé secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales

CONSIDERANT que pour programmer les opérations d'investissement sur une période pluriannuelle, il est proposé d'approuver des autorisations de programmes et des crédits de paiement, telles que présentées en annexe.

CONSIDERANT que ce sont des actes de l'autorité budgétaire qui autorisent l'exécutif local à engager juridiquement la collectivité pour plusieurs années.  
Les crédits nécessaires au paiement demeurant ouverts annuellement dans les budgets.

CONSIDERANT que ces autorisations de programme sont valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité  
Le Conseil communautaire,**

**SE PRONONCE** sur les autorisations de programmes et crédits de paiement telles que présentées en annexe

**PREND ACTE** que cette délibération annule et remplace la délibération n° 10 prise en Conseil communautaire réuni le 12 avril 2023

**CHARGE** le Président de faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Corneilla la Rivière, les jours, mois, et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,  
Marc BIANCHINI**

